

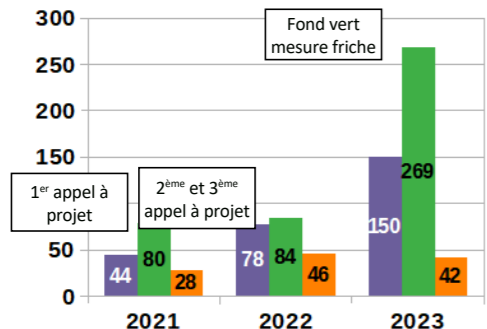


# Thématique sol

## Recyclage de friches et renaturation d'espaces urbanisés

Déc. 2023

Bilan des opérations de recyclage de friches et de renaturation d'espaces urbanisés depuis 2021



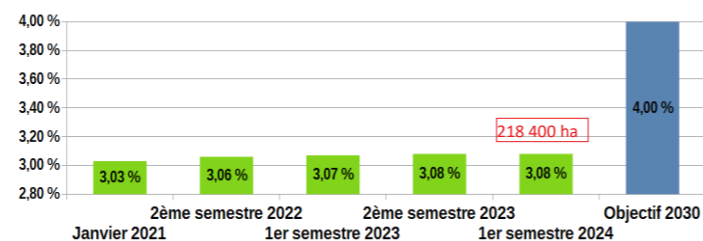
■ Nombre de lauréats ■ Superficie (ha) ■ Montant engagé (millions d'euros)

Les opérations de recyclage de friche et de renaturation d'espaces urbanisés contribuent à l'atteinte de l'objectif de sobriété foncière mais aussi à atténuer les effets du dérèglement climatique en milieu urbain tout comme en milieu naturel. Dans le cadre du fonds vert les mesures friches et renaturation ont connu un grand succès en 2023 avec un nombre de dossiers éligibles largement supérieur aux enveloppes initiales. Ces mesures sont reconduites dans le cadre de l'édition 2024 du fonds vert.

## Aires protégées

Sept. 2024

Part de la superficie en aires protégées à protection forte



La stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP) poursuit l'objectif de développer un réseau d'aires protégées efficace, cohérent, résilient et pérenne, sur l'ensemble du territoire.

Fin 2024, ce sont 21 projets du plan d'actions 2022/2024 finalisés avec la mise en place effective d'une protection forte et au total 3,08 % du territoire régional en protection forte. L'objectif fixé dans le cadre de la COP est de 4% à 2030.

Pour poursuivre l'atteinte des objectifs de la SNAP, en 2024 le fonds vert a soutenu une trentaine des projets qui participeront, à terme, au développement du réseau d'aires protégées en zones de protection forte.

Tableau de bord des indicateurs de la stratégie eau air sol énergie



# Thématique air

## Ozone

Oct. 2024

### Concentration moyenne d'ozone par habitant



Valeurs de référence :  
- plan ozone : 70 à 90 µg/m<sup>3</sup>  
- OMS : 60 µg/m<sup>3</sup>

### Surfaces exposées à des concentrations d'ozone potentiellement néfastes en km<sup>2</sup> et en % des surfaces régionales respectives

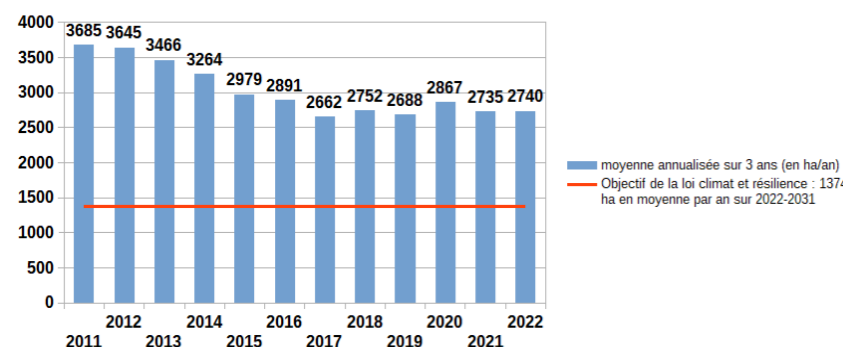


Encore en 2023, que ce soit à l'échelle nationale ou régionale, l'ozone reste le seul polluant en augmentation sur les 20 dernières années (+20 % de concentrations en 2023 par rapport à 2007). La nouvelle Directive européenne sur la qualité de l'air adoptée en octobre 2024 renforce la réglementation vis-à-vis de l'ozone et imposera en 2030 d'élaborer des plans d'action dédiés dans les zones en dépassement de cette valeur. Le Plan régional ozone s'attaque sans attendre à la problématique dans notre région, et poursuit le développement de ses 23 actions. Une nouvelle démarche autour des fuites de méthane (précurseur d'ozone) des infrastructures de stockage de déchets va rejoindre le plan d'actions. L'ensemble des retours d'expérience du Plan ozone alimente les travaux du groupe de travail national dédié à ce polluant, qui rendra ses recommandations fin 2025.

## Connaissance Sol et trajectoire Zéro artificialisation nette

2023

### Consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers de 2012 à 2021 (en ha)



2740 hectares d'espaces naturels, agricoles ou forestiers (ENAF) ont été consommés en moyenne annuelle sur la période 2020-2022. L'analyse détaillée de ce chiffre montre que cette consommation a été réalisée principalement pour de l'habitat (64%) et pour de l'activité économique (21%). Après une baisse sur la période 2011-2017, la consommation d'espace en région marque un palier depuis 2018. Il s'avère nécessaire aujourd'hui de mettre en oeuvre les leviers existants et de définir un nouveau modèle d'aménagement pour engager une nouvelle baisse de la consommation d'ENAF.

### Surfaces nouvellement artificialisées rapportées à l'évolution des ménages sur la période 2011-2020



## Zones à Faibles Emissions (ZFE)

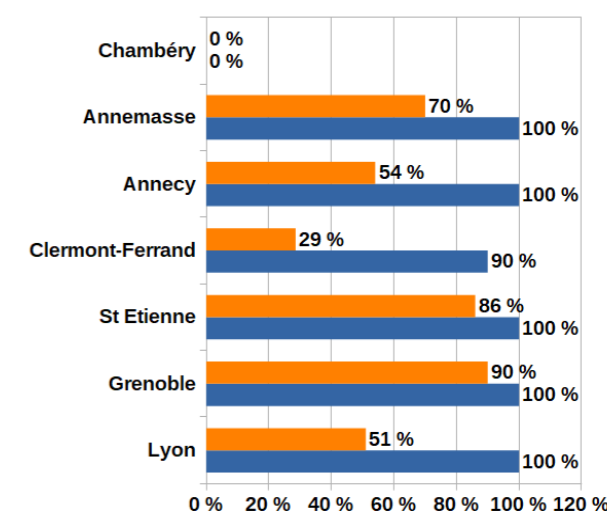
Fev. 2025

Au 1er février 2025, les ZFE de Lyon et Grenoble sont en place et respectent leurs obligations réglementaires. Ces Métropoles ont interdit au 1er janvier 2025, en lien étroit avec les services de l'État, les voitures Crit'Air 3 (soit environ 17% du parc). Le périmètre de la ZFE de Saint-Étienne a été élargi (elle couvre désormais 86% de la population de la Métropole) et Clermont-Ferrand s'apprête à le faire. Enfin, les ZFE d'Annecy et d'Annemasse ont été lancées au 1er janvier 2025 sur des calendriers similaires (interdiction de tous les véhicules non classés en première étape) et la ZFE de Chambéry sera prête début avril 2025.

Grâce à la mobilisation des collectivités et aux échanges techniques soutenus avec les services de l'État, la région Auvergne Rhône-Alpes compte le plus de ZFE actives en France (une quarantaine sont attendues au total).

A travers l'ensemble des politiques publiques menées pour une meilleure qualité de l'air, les oxydes d'azote (polluant majoritairement produit par le trafic routier et responsable de 2000 décès prématurés par an en région) ont baissé de 50% entre 2007 et 2023 dans la région. En 2024, pour la première année, la station de mesure Lyon périphérique ne dépasse plus le seuil réglementaire actuel de 40µg/m<sup>3</sup>. Afin de poursuivre l'outillage et la mobilisation des acteurs dans la mise en oeuvre effective des ZFE (communication sensible, contrôle, conseil en mobilité...), le Comité technique régional ZFE regroupant collectivités et services de l'État se réunira le 10 février 2025, avec l'aide de l'équipe du programme Interlud+ (qui vise à développer une logistique urbaine durable via des dispositifs concertés et innovants).

■ % de la population en ZFE par rapport à la population de l'EPCI le plus peuplé  
■ % de ZFE mise en place au 03/02/2025 respectant les obligations de la loi Climat Résilience



Enfin, la mesure ZFE du Fonds vert a permis en région de subventionner, en 2024, 64 projets pour un montant de 17,2 millions d'euros (pistes cyclables, vélo-école et stationnements vélo, radars pédagogiques, plateformes multimodales et nouvelles lignes de transport en commun à haut niveau de service, conseillers mobilité et accompagnement des plus modestes, développement de l'autopartage, enquête de connaissance de la ZFE, signalisation...).

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes  
5 place Jules Ferry 69006 Lyon - Adresse postale : 69453 Lyon cedex 06 - Tél. 33 + 4 26 28 60 00

Directeur de la publication : Jean-Philippe Deneuve  
Pilotage, coordination : Laperna Mathilde, chargée de mission planification écologique  
Réalisation : Mission communication

Janvier 2025

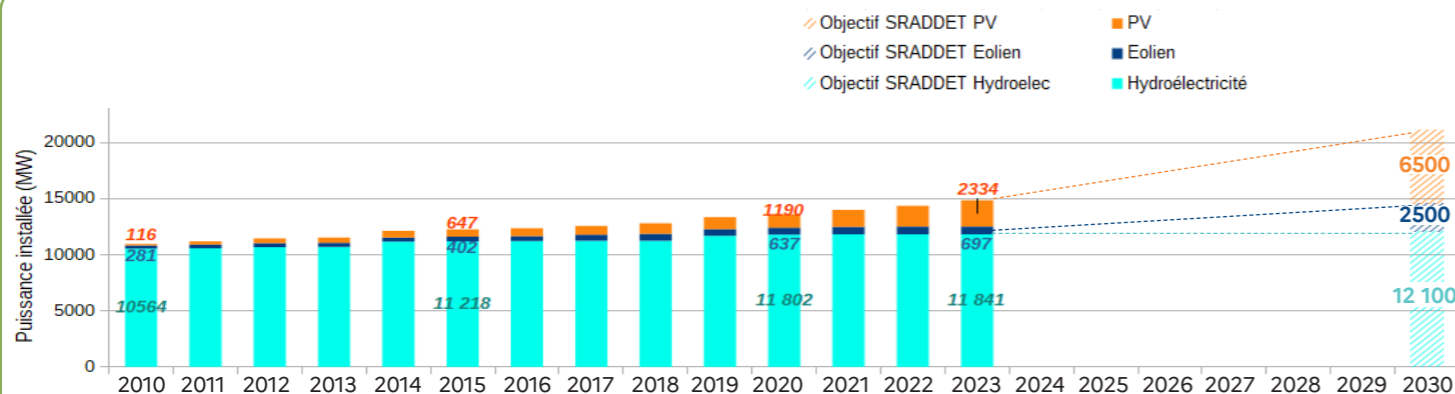
[www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr)



# Thématique énergie

## Énergies renouvelables électriques

Déc. 2024

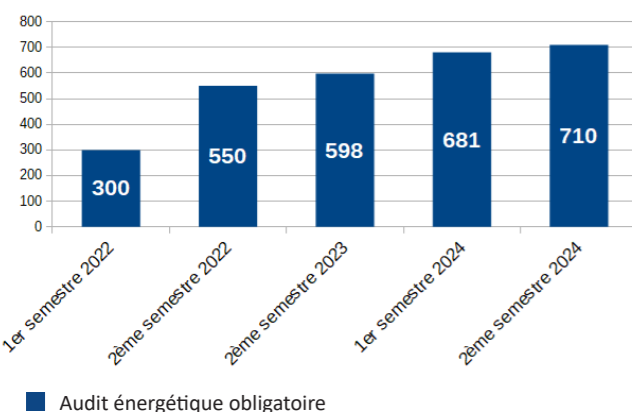


En Auvergne-Rhône-Alpes la production d'électricité renouvelable reste majoritairement portée par la filière hydroélectrique historique. Les dynamiques de développement éolien et photovoltaïque restent inférieures à la trajectoire qu'il faudrait observer pour atteindre les objectifs régionaux du SRADDET. L'accélération observée pour la filière photovoltaïque se poursuit en 2024 (+469MW fin septembre) et concerne tous les segments de puissance (des petits projets sur toiture aux centrales au sol). L'appui aux autres filières doit s'intensifier pour assurer un mix équilibré plus robuste. La mise en oeuvre de loi APER, promulguée en mars 2023, doit y contribuer en accentuant l'appropriation locale.

## Sobriété et efficacité énergétique

Oct. 2024

### Nombre d'entreprises à jour de leur audit énergétique obligatoire

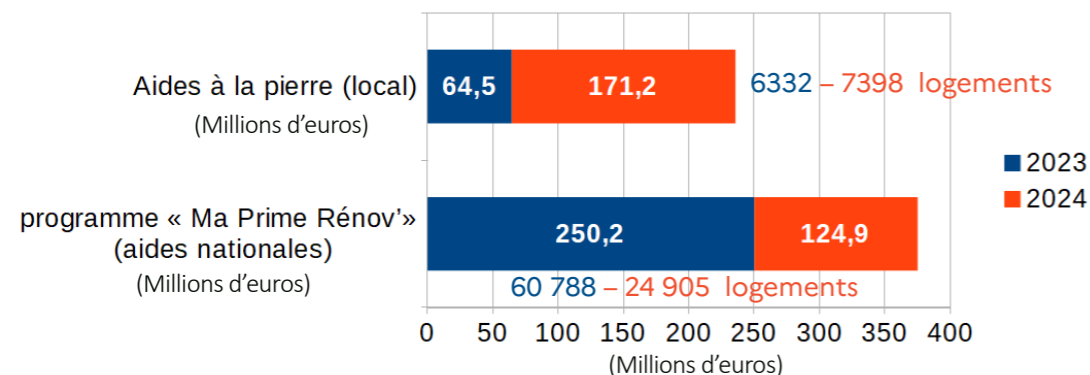


L'action « accompagner les acteurs vers plus de sobriété et d'efficacité » s'appuie sur 5 chantiers qui coordonnent et catalysent des démarches volontaires et réglementaires, telles que la réalisation qualitative d'un audit énergétique par les entreprises. L'audit consiste en une analyse des flux et consommations énergétiques, afin d'identifier les gisements d'économies d'énergie, de les hiérarchiser et de proposer des pistes d'actions. Il pourrait permettre d'économiser 7 % de la consommation totale des entreprises obligées. Pour les entreprises obligées, l'audit doit être mis à jour tous les 4 ans et, si tel n'est pas le cas, l'entreprise n'est plus à jour de ses obligations. Le cumul d'entreprises à jour de leur audit obligatoire s'élève à 710 (sur environ 1050, soit près de 68%), auquel s'ajoute les audits non obligatoires dispensés par les chambres consulaires, comptabilisés à 229 au 1er octobre 2024. Concernant les audits obligatoires, on observe un tassement de l'évolution des chiffres : certaines entreprises ont vu leur audit récemment expirer et vont devoir le remettre à jour rapidement ; d'autres sont en train de réaliser leur audit, ou l'ont même déjà à disposition, et doivent encore le déposer sur la plate-forme idoïne pour être comptabilisées.

## Rénovation énergétique

Nov. 2024

### Programmes locaux et nationaux de rénovation énergétique



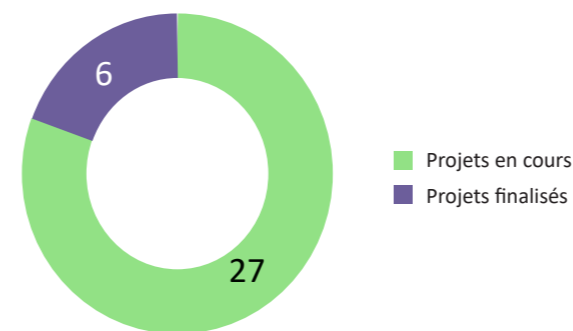
Les aides locales à la rénovation dans le parc privé, par le truchement des aides de l'ANAH, ont été dotées d'un budget inédit pour l'année 2024. Les engagements au premier semestre 2024 ont démarré tardivement, car l'ampleur des évolutions des dispositifs et les nouvelles mesures ont nécessité un temps d'appropriation par l'écosystème de la rénovation (professionnels du bâtiment, opérateurs, collectivités, services de l'État). Depuis l'été, le rythme de distribution des aides s'est accéléré et le dynamisme est attendu en clôture d'année. En complément, les montants moyens de subventions accordés, multipliés globalement par deux par rapport à 2023, témoignent de l'ampleur des projets financés pour répondre aux ambitions de rénovation performante. Par ailleurs, le nombre conséquent de structures agréées Mon Accompagnateur Rénov' depuis janvier 2024 (plus de 200 référencées en AURA) pour accompagner les ménages dans leur projet de rénovation énergétique d'ampleur conforte la capacité à tendre vers les objectifs.



# Thématique eau

## Nombre de projets agricoles structurants

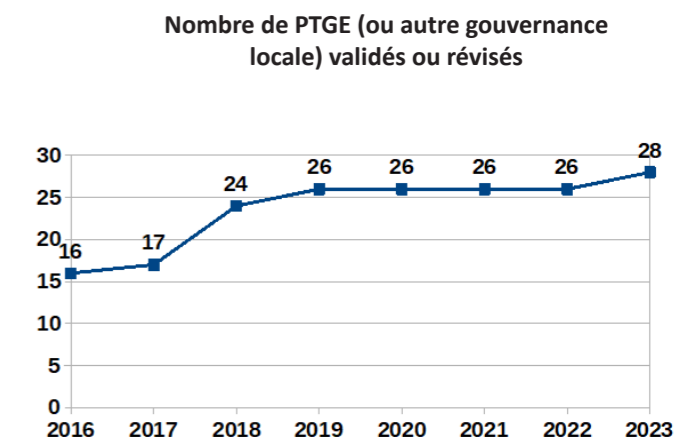
Oct. 2024



Parmi les 400 projets de retenue recensés en région, 33 projets d'hydrauliques agricoles structurants sont identifiés, 6 d'entre eux sont finalisés et 19 font l'objet d'un suivi particulier des services de l'Etat. Pour être considérés structurants, les projets doivent constituer des projets collectifs (agricoles ou multi-usages, éventuellement plusieurs ouvrages), permettre une mobilisation significative du volume d'eau pour l'irrigation tout en veillant à s'intégrer dans un plan d'action de gestion durable de la ressource en eau (notamment territoire prioritairement couvert par un PTGE), et concourir à la structuration ou la sécurisation des filières économiques stratégiques locales.

## Nombre de PTGE

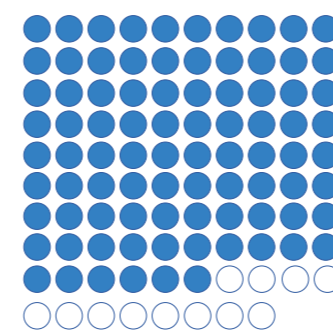
Déc. 2024



La gouvernance de la gestion de l'eau se fait à travers des projets de territoire (PTGE) dont la région Auvergne-Rhône-Alpes est l'une des précurseuse en la matière avec déjà 16 projets validés dès 2016 sur les territoires où l'enjeu de la ressource est le plus marqué. Depuis, 12 nouveaux projets ont été validés ou révisés, dont le projet de la Cance et celui du Gier en 2023. Pour les projets validés depuis plus de six ans, la démarche continue avec des phases de bilan des actions menées jusqu'à présent.

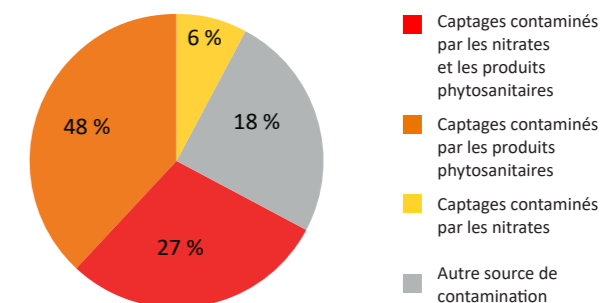
## Captages prioritaires

Déc. 2024



88 % des 98 captages prioritaires de la région sont couverts par un plan d'action

### % des captages prioritaires de la région contaminés par les nitrates ou les phytosanitaires



Parmi les 98 captages de la région 86 d'entre eux (soit 88 %) sont couverts par un plan d'action. Depuis février 2024, 10 plans d'actions sont arrivés au terme de leur révision et ont été approuvés. Le nombre de plans d'action en révision est désormais de 35 (soit 36%, contre 46% en février 2024). 76 captages (78%) couverts par un plan d'actions font l'objet d'une animation active. L'élaboration des plans d'actions reste à conduire en particulier pour les nouveaux captages identifiés dans les SDAGE 2022-2027. L'enjeu est de poursuivre l'élaboration et la révision des plans d'action afin de restaurer la qualité de leur eau. En effet, seuls 18% d'entre eux ne sont contaminés ni par les nitrates ni par les produits phytosanitaires. Ils peuvent néanmoins être contaminés par d'autres polluants.